



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

#1jeune1solution



Plan de relance Jeunes

Des solutions pour les jeunes ! Des aides pour les associations employeurs !

Pour les jeunes, des solutions adaptées à chacun

- S'engager grâce au **Service Civique**
- Se former **aux métiers du sports et de l'animation**
- Travailler dans le **secteur associatif**

Pour les associations employeurs, des aides adaptées

- Des agréments simplifiés par accueillir un jeune en **Service Civique**
- **Sésame** : une aide (moyenne de 2000€) pour la mise en œuvre d'un parcours individualisé dans les métiers du sport et de l'animation
- **FONJEP** : une aide (moyenne de 7500€) sur 3 ans pour l'emploi d'un jeune au sein d'une association
- Des **subventions aux associations sportives** pour recruter un jeune



Pour en savoir plus : www.normandie.drdjcs.gov.fr

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie



#1jeune1solution

Au sortir de la crise de la Covid-19 :

- ▶ accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour construire leur avenir
- ▶ accompagner les associations fragilisées dans leur structuration et leur développement

CONTEXTE



Le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020, le plan "France Relance", une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Ce plan est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. Il s'inscrit dans la continuité des chantiers engagés depuis le début du quinquennat. Doté de 100 milliards d'euros, soit 1/3 du budget annuel de l'État, ce plan de relance permet à la France de se positionner sur des secteurs d'avenir.

Le plan, qui vise à « préparer la France de 2030 », comporte trois grands volets d'importance égale : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion territoriale.

#1jeune1solution

3 priorités pour donner à chacun la liberté de choisir et de bâtir son avenir :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle.
- Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir.
- Accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Comme chaque année, 750 000 jeunes arrivent sur le marché du travail en septembre. Certains, en raison de la crise sanitaire, n'ont pas pu achever leur formation. Les conséquences économiques de la crise sanitaire touchent de plein fouet les salariés mais également les jeunes. Le plan #1jeune1solution présenté le 23 juillet par le Premier ministre et qui représente une composante majeure de France Relance, répond à l'ambition d'aider notre jeunesse à développer ses compétences et à s'insérer dans l'emploi. Dote de 6,7Md€ le plan vise à répondre à la diversité des besoins des jeunes en mobilisant une palette de solutions pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, renforcer l'orientation et la formation vers des métiers d'avenir, développer l'engagement et accompagner les jeunes avec une attention particulière consacrée aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux jeunes des territoires ruraux défavorisés.

Le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont présenté une communication relative au plan jeunes « 1 jeune, 1 solution ».

Le plan propose un panel d'outils et de dispositifs, permettant une réponse adaptée à chaque situation.



Dans le cadre du plan **#1jeune1solution**, la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie apporte des solutions aux jeunes qui souhaitent s'engager, se former aux métiers du sport et de l'animation ou travailler dans le milieu associatif. Elle accompagne également les associations dans leur structuration et leur développement par des aides financières.



Découvrez les principaux dispositifs permettant aux jeunes de s'engager et/ou de trouver un emploi et aux associations d'être accompagnées dans l'accueil et/ou le recrutement d'un jeune grâce à un panel de dispositifs adaptés : **Sésame pour l'emploi dans le champ du Sport et de l'Animation, Service civique, aides FONJEP (fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire), aide à l'emploi des jeunes dans les associations sportives (financement ANS - Agence Nationale du Sport).**

Dispositif Sésame

Un accompagnement sur mesure vers les métiers du sport et de l'animation

Le dispositif Sésame, C'EST QUOI ?



Les ministères chargés des sports et de la jeunesse ont initié et intégré le dispositif SESAME au plan « Citoyens du Sport », en 2015, dans le cadre du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC). Il a été reconduit dans le cadre des mesures héritages des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) permet d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un quartier politique de la ville ou zone de revitalisation rurale, de décrocher un métier dans le champ du sport ou de l'animation.

Afin de renforcer le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, 3 000 places supplémentaires seront financées d'ici 2022 au plan national, permettant de doubler le nombre de bénéficiaires en trois ans. Ces emplois concernent le champ sportif et celui de la jeunesse.



L'intérêt pour les jeunes

SESAME permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent.

Ces crédits permettent de financer un parcours personnalisé pour chaque jeune lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle dans les métiers du sport et de l'animation. Cette aide individualisée peut prendre différentes formes : prise en charge d'une partie des frais de formation et /ou des frais annexes, d'une aide à l'équipement informatique.

75% des bénéficiaires ont moins de 22 ans et depuis sa création, 8000 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement et d'insertion dans les métiers du sport. Le taux de réussite au diplôme préparé est de 70%.



2000€ par jeune et par an



L'avantage pour les associations employeurs

La DRDJSCS de Normandie en partenariat avec la Directe de Normandie proposent le Parcours Emploi Compétences SESAME spécifique au secteur du Sport, de l'Animation et des Activités Equestres. Pour ce contrat, l'employeur bénéficie d'une aide financière majorée à 60 % du Smic Brut (plafonné à 20 heures par semaine) et d'une aide spécifique de 2000 €, si le salarié s'engage dans une formation professionnelle aux métiers du Sport et de l'Animation (via un contrat de 28 heures / semaine minimum), type CPJEPS, BPJEPS ou DEJEPS.

Contact : Jean-François RENAULT/ jean-francois.renault@jscs.gouv.fr / 02 32 18 15 46
[Toutes les informations sur le internet de la DRDJSCS](#)

Plus d'informations sur les autres dispositifs

[Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)
[Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)



Dispositif Service civique

Des missions d'utilité sociale pour les jeunes en quête de sens

Le dispositif Service Civique, C'EST QUOI ?



Créé en 2010, le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général pendant 6 à 12 mois. Ces missions permettent de mener des projets très diversifiés, par exemple : participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques, favoriser l'accès de jeunes en difficulté à des activités culturelles, aider à la scolarisation d'enfants dans des pays en voie de développement ou encore sensibiliser les enfants au tri des déchets.

Après 10 ans d'existence, le service civique a prouvé son efficacité : 75% des jeunes ayant réalisé un service civique sont en emploi ou en formation 4 à 8 mois après cette expérience. Cet effet tremplin du service civique vers un projet d'avenir est particulièrement fort pour les jeunes peu ou pas diplômés.



L'intérêt pour les jeunes

100 000 missions supplémentaires de service civique au niveau national ouvertes pour permettre aux jeunes de s'engager dans des associations : l'occasion de servir une cause utile tout en acquérant une expérience qui a de la valeur sur le marché du travail.

20 000 missions en 2020 et 80 000 en 2021 au niveau national pour permettre aux jeunes de découvrir des champs d'activités nouveaux, développer des compétences propices à leur insertion professionnelle future et créer des vocations.

Le Service Civique permet sur la base du volontariat, de s'engager en faveur d'un projet d'intérêt général et de contribuer ainsi à la cohésion nationale tout en acquérant des compétences et une expérience renforçant son employabilité.



L'avantage pour les organismes à but non lucratif

Accueillir un volontaire permet de donner plus d'ampleur à vos actions, de lancer de nouveaux projets, tout en offrant un meilleur service à vos publics cibles. La présence de jeunes volontaires, avec leurs idées, leurs expériences, leur enthousiasme, est l'occasion de réfléchir à vos actions, votre organisation, mais aussi un bon moyen de redynamiser votre réseau de bénévoles et de faire connaître vos actions et vos valeurs au-delà de vos cercles habituels. Les volontaires accueillis aujourd'hui seront, pour beaucoup, les bénévoles, salariés et soutiens de demain.

Contact : **Christophe BOULANT** / christophe.boulant@jscs.gouv.fr / 02 31 52 73 19
Toutes les informations sur le site internet de la DRDJSCS
Plus d'informations sur le site : www.service-civique.gouv.fr

Plus d'informations sur les autres dispositifs
[Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)
[Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)



Dispositif de soutien ANS à l'emploi sportif

Pérenniser l'emploi des jeunes dans les associations sportives

Le dispositif ANS emploi sportif, C'EST QUOI ?



Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports soutient déjà l'emploi sportif avec le financement de 5000 emplois dans le monde associatif par le biais de son opérateur, l'Agence Nationale du Sport (ANS). Ces emplois, essentiellement d'éducateurs sportifs, permettent le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives.



L'intérêt pour les jeunes

L'Agence nationale du Sport porte une politique spécifique tournée vers l'emploi sportif dans les associations avec le financement annuel d'emplois sportifs favorisant la professionnalisation du mouvement sportif et l'encadrement de la pratique. Cette mesure consiste à augmenter de 2 500 emplois ce dispositif qui bénéficie d'un taux de pérennisation des emplois après la période d'aides financières publiques sur deux années de 79%. C'est un dispositif d'aide à l'emploi très efficace, près de 79% des emplois sont pérennisés (dont 96% en CDI). Les crédits supplémentaires investis par le Gouvernement pour 2020 et 2021 permettront de renforcer l'accès des jeunes issus des formations de l'enseignement supérieur comme des formations professionnelles du ministère chargé des sports, aux métiers du sport dans un secteur en forte tension.



L'avantage pour les associations employeurs

L'Agence Nationale du Sport annonce un maintien du montant des crédits dédiés aux aides à l'emploi en 2021. En 2020 en Normandie, 475.860 € ont été attribués pour le dispositif « emploi ANS » (aide pluri-annuelle sur deux ans), ce qui a permis de créer 39 CDI, auxquels viennent s'ajouter environ 300.000 € d'aides ponctuelles à l'emploi prévu dans le Fond de Solidarité.

Ces crédits sont attribués sous forme de subvention aux associations sportives dans le cadre d'un appel à projet annuel dont le calendrier est déterminé par l'ANS, traditionnellement à la fin du premier semestre.

En 2021, les priorités d'attribution des aides porteront sur le recrutement de jeunes diplômés en CDI et feront l'objet d'un accompagnement spécifique sur plusieurs années du conseiller Emploi du pôle Sport de la DRDJSCS pour conduire à la pérennisation du poste. L'aide de l'ANS représente jusqu'à 40% du coût moyen du salaire, le montant de l'aide peut atteindre 12 000€ par an sur 2 années.

Contact : Florent **LEBOUCHER**

florent.leboucher@jscs.gouv.fr / 02 31 52 73 59

[Toutes les informations sur le site internet de la DRDJSCS](#)

Plus d'informations sur les autres dispositifs

[Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)

[Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)



Postes FONJEP

Soutenir l'emploi associatif en direction des jeunes

Le dispositif FONJEP, C'EST QUOI ?



Atténuer l'impact de la crise sanitaire en renforçant les moyens du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) pour soutenir l'emploi associatif, avec un double impact : préserver l'action associative et soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi. Créer 2000 emplois FONJEP au niveau national supplémentaires en appui des associations pour les accompagner dans leur développement et leur structuration. Cette mesure permettra de sauvegarder les emplois, de consolider les modèles économiques et de relancer la dynamique bénévole.



L'intérêt pour les jeunes

Les conséquences de la crise sanitaire renforcent le besoin de préserver l'action associative en direction des jeunes en difficultés et de soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi. Les FONJEP jeunes sont créés afin de faciliter l'embauche des 18-30 ans dans le secteur associatif.



Le soutien du FONJEP est de 7 164 €. Dans le cadre du plan de relance, ce montant pourrait être adapté



L'avantage pour les associations employeurs

Ces postes apportent une aide financière comprise entre 7000€ et 8000€ par an pendant 3 ans à des associations de loi 1901. Ils participent à soutenir l'emploi et à développer les actions du secteur associatif essentiel à la vitalité des territoires. Les subventions d'appui à la structuration du tissu associatif, dites « postes FONJEP », sont versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Cette mesure permet aux associations de pérenniser leurs actions en s'appuyant sur des personnels permanents, en plus de leurs bénévoles, et contribue à la structuration du secteur associatif. L'intérêt pour l'association est triple : la signature d'une convention sur plusieurs années permet d'engager des projets de moyen terme, le Fonjep avance les subventions mensuellement ou par trimestre, ce qui donne à l'association un meilleur contrôle de sa trésorerie, l'attribution d'un poste Fonjep agit comme un label qui valorise le projet mené par l'association et donne des gages sur sa stabilité, en encourageant l'appui de nouveaux financeurs et partenaires.

Contact : **Arnaud CROCHARD** / arnaud.crochard@jscs.gouv.fr / 02 31 52 73 45
[Toutes les informations sur le site internet de la DRDJSCS](#)

Plus d'informations sur les autres dispositifs
[Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)
[Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire



#1jeune1solution

www.normandie.drdjscs.gouv.fr